

Commune d'Aixe-sur-Vienne

Arrêté du Maire

N° 2/2025

Objet : Remplacement d'un membre du Centre Communal d'Action Sociale d'Aixe-sur-Vienne

Le Maire de la Commune d'AIXE SUR VIENNE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020/29 du 25 mai 2020 fixant le nombre de représentants au sein du C.C.A.S.,
Considérant la démission de Monsieur Robert GAUTHIER en date du 6 mai 2024,
Considérant le mail d'acceptation de Monsieur Thierry LHERITIER, bénévole en charge de l'antenne du Secours Populaire à Aixe-sur-Vienne en date du 6 janvier 2025,
Considérant l'aval de Monsieur Thierry MAZABRAUD, Secrétaire Général du Secours Populaire de la Haute-Vienne en date du 20 janvier 2025,

ARRÊTE :

Article unique:

Est nommé membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S., en qualité de représentant des associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion :

- Monsieur Thierry LHERITIER

A Aixe-sur-Vienne, le 21/01/2025

Le Maire,


René ARNAUD

